

DELIBERATION N°24-CC /2013/CCDS

APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU MAPA N°03.S.2012.CCDS PORTANT ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS

Conseil Communautaire - Séance du 30 avril 2013

L'an deux mil treize et le trente avril à dix-huit heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Titulaires présents:

MM. Jean-Claude MADELEINE, Président

Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Bruno APOUYOU; Mesdames France CLET-COURAT, Karine ZULEMARO, Nadège NADAU;

Suppléants présents : avec voix délibérative

MM. Gilles DUFAIL et Richard ANTOINETTE, Mme Maëva CHAMPESTING,

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur William LAZZAROTTORC CURE DE LA QUYANE BUTEAU des relinetivités locales.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertes et responsabilités locales ;

Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les délibérations n°29 et N'29 BIS/2012/CCDS relatives à l'attribution du MAPA n°03.S.2012.CCDS relatif à l'assistance à la mise en place d'un service intercommunal des déchets ménagers et assimilés ;

D 2 MAI 2013

Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 23 avril 2013.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

<u>Article 1</u>: **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2: APPROUVE la signature de l'avenant n°01 - sans incidence financière- au MAPA n°03.S.2012.CCDS relatif à

l'assistance à la mise en place d'un service intercommunal des déchets ménagers et assimilés, avec le groupement conjoint ANTEA GROUPE/CALIA France, soit une prolongation de la durée du marché

jusqu'au 31 octobre 2013.

Article 3: AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Vote:

-Nombre de conseillers en exercice : 20 -Nombre de conseillers présents : 12

-Pour: 12 -Contre: 0 -Abstention(s): 0 Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 30 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE